



Infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) – Classification des pays et territoires en fonction du niveau de risque – 23 Septembre 2020

Les pays sont classés en trois niveaux de risque selon des critères scientifiques et les indicateurs épidémiologiques en utilisant les différentes sources de données communément utilisées par les différentes instances internationales et en se basant sur un indicateur composite prenant en considération les différents indicateurs épidémiologiques suivants :

- Le nombre cumulé de cas et de décès depuis le début de l'épidémie
- La proportion des cas actifs estimée à partir du nombre cumulé de cas les 28 derniers jours sur l'ensemble des cas diagnostiqués depuis le début de l'épidémie :
 - <10% : Niveau faible
 - [10% - 50% [: Niveau moyen
 - ≥ 50% Niveau élevé
- L'incidence cumulée /100 000 habitants les 14 derniers jours :
 - <10 / 100 000 : Niveau faible
 - [10/ 100 000 et 50/ 100 000 [: Niveau moyen
 - ≥ 50/ 100 000 : Niveau élevé
- La tendance évolutive depuis l'enregistrement du premier cas
 - Vers la baisse : Niveau faible
 - Stationnaire : Niveau moyen
 - Vers la hausse : Niveau élevé
- Les modalités épidémiologiques :
 - Cas sporadiques : niveau faible
 - Clusters de cas : niveau moyen
 - Transmission communautaire : niveau élevé
- Le nombre de nouveaux cas enregistrés les 07 derniers jours.
- La capacité de testing du pays.
- La Proximité et intensité d'échanges avec la Tunisie.



I. Liste verte

Anguilla
Antigua-et-Barbuda
Australie
Bermudes
Bonaire, Saint Eustache et Saba
Brunei Darussalam
Burundi
Cambodge
Cameroun
Chine (y compris Hong Kong et Macao)
Chypre
Côte d'Ivoire
Djibouti
Dominique
Fidji
Gabon
Ghana
Groenland
Guernesey
Guinée
Guinée Équatoriale
Guinée-Bissau
Haïti
Île de Man
Ile Maurice
Îles Caïmans
Îles Falkland (Malvinas)
Îles Mariannes du Nord
Îles Vierges britanniques
Laos
Libéria



Liechtenstein
Malaisie
Malawi
Mali
Mauritanie
Mongolie
Montserrat
Niger
Nigeria
Nouvelle Calédonie
Nouvelle-Zélande
Pakistan
République centrafricaine
République Démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Saint-Christophe-et-Niévès
Sainte-Lucie
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Sao-Tome-et-Principe
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Sri-Lanka
Thaïlande
Timor-Leste
Vietnam



II. Liste orange

Afrique du Sud
Allemagne
Angola
Azerbaïdjan
Bangladesh
Barbade
Bénin
Bhoutan
Biélorussie
Botswana
Bulgarie
Burkina Faso
Canada
Comores
Congo
Cuba
Érythrée
Estonie
Eswatini
Ethiopie
Finlande
Gambie
Grèce
Guatemala
Îles Féroé
Indonésie
Islande
Japon
Jersey
Jordan
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan

23/09/2020



Le Salvador
Lesotho
Lettonie
Lituanie
Madagascar
Mozambique
Nicaragua
Norvège
Ouzbékistan
Papouasie Nouvelle Guinée
Philippines
Pologne
République de Corée
Rwanda
Saint Marin
Sénégal
Serbie
Slovaquie
Suède
Tadjikistan
Tchad
Togo
Uruguay
Venezuela
Zambie
Zimbabwe



Pour les pays qui ont été reclassés en zones orange et rouge, les recommandations aux voyageurs relatives à leur nouvelle classification entrent en vigueur à partir du 28 Septembre 2020.

L'ancienne classification la plus favorable reste applicable pour les voyageurs ayant fait leurs réservations antérieurement à la date du 28 septembre.

Les pays de voisinage suivants sont régis par des mesures spécifiques, pour chacun de ces pays, dans le cadre du protocole sanitaire de l'Etat Tunisien : Algérie, Libye, France, Malte et Italie.

Pour l'Algérie et la Lybie, les protocoles spécifiques seront adoptés dès l'ouverture des frontières

Pour la France, l'Italie et Malte : le protocole sanitaire exige un test RT-PCR négatif, un auto-confinement pendant 7 à 14 jours avec le renforcement du tracking (voir tableau ci-dessous).

Les pays suivants : Pologne, Tchéquie, Luxembourg et Russie sont régis par des protocoles du tourisme Tunisien spécifiques pour chacun de ces pays.

Les protocoles spécifiques du tourisme Tunisien antérieurement adoptés restent en vigueur.



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS AUX VOYAGEURS

Mesures	Verte	Orange	Rouge
Ouverture des frontières	Oui	Oui	Oui pour les tunisiens et les résidents en Tunisie
RT-PCR négatif avant la date du voyage	Oui	Oui	Oui
Date de la RT-PCR avant le voyage	72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée	72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée	72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée
Mise en quarantaine	Recommandée	Obligatoire	Obligatoire
Lieu de la quarantaine	A domicile	A domicile	Centre de quarantaine choisit par le comité de confinement
RT-PCR de contrôle	En cas d'apparition de signes	En cas d'apparition de signes Ou sur demande	Oui systématiquement
Date de la RT-PCR de Contrôle		Entre 5 ^{ème} et 7 ^{ème} jour à partir de la date d'arrivée en Tunisie	Entre 5 ^{ème} et 7 ^{ème} jour à partir de la date d'arrivée en Tunisie
Durée de la quarantaine	7 jours	7 jours : si sujet asymptomatique et RT-PCR négative : levée de la quarantaine si sujet symptotomique : poursuite de la quarantaine J14	14 jours 7 jours dans un centre de quarantaine 7 jours à domicile si RT-PCR négative
La prise en charge de l'hébergement		A la charge du voyageur	A la charge du voyageurs quelle que soit la période
La prise en charge de la PCR		A la charge du voyageur si demande de la levée de la quarantaine à J7	Le Ministère de la Santé

23/09/2020



23/09/2020